

L'an deux mille vingt et un, le 04 du mois d'octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 28 septembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 28  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET et Fabrice DELAUNE.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Fernanda ALVES ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU, Christine HERAUD.

### **Objet | Recrutement d'un agent en contrat d'adulte relais**

La municipalité propose en concertation avec la Mission Ville de la Préfecture et le Pôle Proximité, Démocratie locale et citoyenne de la Commune de Cenon, le recrutement d'un.e Médiateur.rice Social.e et Culturel.le sous contrat adulte-relais à temps complet.

La convention, prévue pour une durée de 3 ans, renouvelable deux fois, est en grande partie financée par l'Etat, à hauteur de 20 071,82 euros par an, pour un temps plein. Le poste d'adulte-relais s'adresse, via un contrat à durée déterminée, aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 30 ans et rencontrant des difficultés d'insertion. En outre, ceux-ci doivent habiter dans un quartier situé dans la géographie prioritaire. La rémunération sera basée sur SMIC pour une durée de 35 heures hebdomadaires. Il s'agira d'un contrat à durée déterminée (CDD) dans la mesure où les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne peuvent proposer que des contrats de cette nature.

Les fonctions d'adulte-relais sont dédiées à différentes missions de médiation et de régulation sociale et culturelle de proximité, exercées dans les quartiers prioritaires.

L'accès à ce dispositif permettra à la ville de disposer à nouveau d'un référent en charge de missions de médiation sociale et culturelle, et notamment :

- d'assurer une veille sociale (accompagnement des publics vers l'accès aux Droits, lien entre les habitant.es et les services publics, mobilisation des habitants pour les animations sociales de quartier, soutien aux initiatives citoyennes émergentes) ;
- de mettre en réseau des professionnels du territoire.

L'agent devra bénéficier de la mise en place d'une ou plusieurs formations au cours de son parcours d'emploi.

En conséquence, il vous est demandé d'approuver le recrutement du d'un.e Médiateur.rice Social.e et Culturel.le en contrat d'adulte-relais à temps plein.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2021 DELIBERATION N° 2021-125

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,  
34 voix pour  
0 abstention  
0 voix contre

Approuve et valide le recrutement d'un.e Médiateur.rice Social.e et Culturel.le en contrat adulte-relais ;  
Autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions relatives à celui-ci dans les conditions mentionnées ;  
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée et le contrat de travail.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

**Jean-François Egron**  
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211004-2021-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2021

Publication : 08/10/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.